

## ACTIVITÉS SOUTENUES PAR LE SECRÉTARIAT

### Gestion des données

12.1 Le Comité scientifique prend note du rapport du directeur des données (SC-CAMLR-XXIV/BG/6) qui présente les grandes lignes des travaux réalisés par l'équipe de la gestion des données pendant la période d'intersession 2004/05, ainsi que des mesures prises pour maintenir l'intégrité des données de la CCAMLR.

### Développement des routines analytiques et des bases de données

12.2 Un certain nombre de routines analytiques et de bases de données ont été révisées et développées pendant la période d'intersession.

- i) à titre d'essai, une nouvelle version électronique d'évaluation du *Bulletin statistique de la CCAMLR* (eSB) a été développée en tant que base des données Microsoft Access (SC-CAMLR-XXIV/5). Elle est examinée aux paragraphes 4.16 à 4.18 ;
- ii) la routine utilisée pour générer les fréquences de longueurs pondérées selon la capture a été révisée et améliorée après concertation pendant la période d'intersession (annexe 5, paragraphes 3.3 et 3.4) ;
- iii) une procédure d'identification des traits qui répondent aux critères du plan de recherche décrit dans la mesure de conservation 41-01 a été mise au point (SC-CAMLR-XXIII, annexe 5, paragraphe 5.20) ;
- iv) une méthode de traitement des "valeurs de capture manquantes" est en cours de développement pour les espèces des captures accessoires. Elle repose sur les estimations dérivées du poids moyen des espèces des captures accessoires par engin de pêche, région et période (annexe 5, paragraphe 3.5) ;
- v) de nouveaux travaux ont été entrepris sur la base des données de marquage qui contient maintenant des données (annexe 5, paragraphe 3.6) et sur la base des données sur les lectures d'âges ;
- vi) la nouvelle méthode du CEMP visant à calculer le taux de croissance des jeunes otaries (SC-CAMLR-XXII, annexe 4, paragraphes 4.103 et 4.104) a été développée. L'écart de croissance annuelle moyen est désormais calculé pour les jeunes mâles et femelles. Des séries chronologiques distinctes de cet indice (C2b) ont été présentées au WG-EMM (annexe 4, paragraphe 4.1) ;
- vii) les mesures du chevauchement de la pêcherie de krill et des prédateurs de la zone 48 ont été développées. Les indices de chevauchement peuvent désormais être estimés en tenant compte des variations des taux de prédation entre les espèces, des SSMU, du mois et de la profondeur de l'aire d'alimentation. L'état d'avancement de cette tâche a été présenté au WG-EMM par une mesure relative du chevauchement fondé sur l'Indice de pêche par rapport à la prédation (annexe 4, paragraphe 4.1).

## Traitement des données

12.3 Toutes les données de pêche et les données des observateurs de la saison 2004/05 soumises avant les réunions de 2005 du WG-FSA et du WG-IMAF ont été traitées à temps pour ces réunions (annexe 5, paragraphe 3.28). De plus, les données de pêche des ZEE françaises de la division 58.5.1 et de la sous-zone 58.6 de 2004/05 (jusqu'à août 2005) ont également été soumises. Une première validation des données de 2004/05 a été réalisée avant le WG-FSA-05.

12.4 La validation des données du CEMP et les tests de logique sur ces données se sont poursuivis et sont désormais terminés pour les données soumises au 1<sup>er</sup> juin 2005. Les indices du CEMP ont été mis à jour puis présentés au WG-EMM (annexe 4, paragraphe 4.1).

## Pêcheries de la CCAMLR

12.5 L'équipe de gestion des données a rassemblé les notifications de projets de pêcheries nouvelles ou exploratoires et de pêcheries de krill. Douze Membres ont soumis des notifications avec paiement des droits à l'égard de pêcheries exploratoires pour 2005/06 (SC-CAMLR-XXIV/BG/5). Le WG-EMM a examiné les notifications relatives aux pêcheries de krill prévues pour 2005/06 (annexe 4, paragraphe 3.7).

12.6 En 2004/05, l'équipe de gestion des données a contrôlé 179 limites de capture applicables à des espèces gérées dans les SSRU, les aires de gestion, les divisions, les sous-zones et les zones (CCAMLR-XXIV/BG/13). Ces limites étaient pour la plupart contrôlées à cinq jours d'intervalle, de décembre 2004 à août 2005. Le modèle de la CCAMLR servant à la prévision de la fermeture des pêcheries a été utilisé systématiquement dès que les captures déclarées d'une espèce gérée dépassaient 50% de la limite de capture ; ceci a conduit à la fermeture de 16 zones de pêche.

12.7 La plupart des fermetures ont été déclenchées lorsque la capture d'une espèce-cible (*Dissostichus* spp.) s'approchait de la limite convenue. En quatre occasions, toutefois, dans la pêcherie exploratoire de la sous-zone 88.1, les pêcheries ont fermé lorsque la capture d'une espèce accessoire (*Macrourus* spp.) s'approchait de la limite fixée. Les événements ayant entraîné la fermeture des pêcheries et des SSRU, et dans certains cas un dépassement des limites de capture, sont récapitulés dans le document CCAMLR-XXIV/BG/13.

12.8 En 2004/05, la quantité de travail du secrétariat liée au contrôle des pêcheries s'est fortement accrue. Pour s'en rendre compte, il est facile d'imaginer ce que représente en travail la quantité de rapports de capture et d'effort de pêche soumis au secrétariat. Ces cinq dernières années, les rapports soumis étaient au nombre de :

- 2000/01 778 rapports
- 2001/02 489 rapports
- 2002/03 707 rapports
- 2003/04 625 rapports
- 2004/05 1 018 rapports.

12.9 L'augmentation de la quantité de travail en 2004/05 résulte en grande partie de l'accroissement de l'effort de pêche dans les pêcheries exploratoires et du grand nombre de paramètres devant y être contrôlés.

12.10 L'équipe de la gestion des données a maintenu la base de données qui détient les informations sur les plans des pêcheries (annexe 5, paragraphe 3.12) ; les données clés de 2004/05 ont été ajoutées à la série chronologique. L'inventaire des plans des pêcheries figure au tableau 9.

## Publications

12.11 Le Comité scientifique note que les documents suivants ont été publiés en 2005 en soutien à ses travaux :

- i) Rapport de la vingt-troisième réunion du Comité scientifique
- ii) *CCAMLR Science*, Volume 12 (publié juste avant CCAMLR-XXIV)
- iii) *CCAMLR Scientific Abstracts 2004*, disponible sur le site Web de la CCAMLR
- iv) *Bulletin statistique*, Volume 17
- v) Révisions apportées au *Manuel de l'observateur scientifique*.

12.12 Le Comité scientifique estime qu'un soutien linguistique sera nécessaire en 2006 pour *CCAMLR Science*. La Commission avait en effet approuvé l'allocation de tels fonds pour 2006 (voir la section 10).

## Directives de soumission des documents de réunion

12.13 A la demande de SC-CAMLR-XXIII, le secrétariat a préparé un document de référence unique donnant les directives pour la soumission des documents de réunion au Comité scientifique, au WG-EMM et au WG-FSA (y compris le WG-IMAF *ad hoc*). Ce faisant, le secrétariat a relevé, dans chaque groupe de travail, des différences concernant les dates limites de soumission, les dérogations, ainsi que les méthodes à suivre pour accepter les documents révisés. Ces différences spécifiques sont examinées tant par le WG-EMM que par le WG-FSA.

12.14 Selon le WG-EMM, la normalisation des lignes directrices des groupes de travail relatives à la soumission des documents de réunion simplifierait et harmoniserait les procédures que doivent suivre les participants tant au WG-EMM qu'au WG-FSA. La normalisation simplifierait également, pour le secrétariat, les travaux de préparation des informations et des documents pour les réunions. En conséquence, le WG-EMM a accepté la proposition de normaliser les facteurs de différence relatifs à la soumission des documents à ses réunions.

12.15 Lors de la révision de ses directives, le WG-EMM a également accepté les points suivants (annexe 4, paragraphes 7.14 à 7.20) :

- i) Les documents ne seront pas limités à 15 pages mais les auteurs devront tenir compte du fait que, si le temps est limité, les longs documents ne recevront pas forcément toute l'attention qu'ils méritent.
- ii) En ce qui concerne la soumission à la réunion de documents publiés, les auteurs devraient continuer à en fournir une version électronique. D'autre part, les auteurs de ces documents sont responsables de tout litige de droit d'auteur résultant de la soumission de leur document à la réunion.
- iii) Les documents "sous presse" à l'heure de la réunion seront considérés comme des documents publiés en ce qui concerne les droits d'auteur.
- iv) Les références aux documents sous presse ou publiés devraient continuer d'apparaître sous la rubrique "Autres documents", dans la "Liste des documents" annexée au rapport.
- v) Il est nécessaire de pouvoir identifier facilement les documents publiés dont les auteurs ont demandé qu'ils soient examinés par le groupe de travail. Il demande au secrétariat d'envisager une méthode simple pour identifier ces documents pour les besoins de la réunion.
- vi) Tous les documents de réunion distribués par le secrétariat doivent être des fichiers en format pdf, verrouillés pour en éviter toute utilisation non autorisée ou tout changement accidentel. Toutefois, pour faciliter la tâche des rapporteurs, il est convenu que, pour la durée de la réunion, les résumés d'une page seraient placés séparément dans un fichier pdf non verrouillé.

Le WG-FSA a examiné cette question et a convenu de modifier ses directives de soumission pour y inclure les points i) à vi) ci-dessus.

12.16 Le Comité scientifique approuve le changement des directives de soumission des documents de réunion au WG-EMM et au WG-FSA, et demande que le secrétariat place les directives convenues sur le site Web du Comité scientifique. Les Membres sont priés de bien vouloir suivre ces directives lors de la soumission de leurs documents aux prochaines réunions.

#### Accès aux documents de réunion

12.17 Le Comité scientifique examine la proposition avancée par le WG-FSA, à savoir que les documents soumis aux anciennes réunions devraient être disponibles dans une bibliothèque électronique lors des réunions suivantes du WG-FSA et des groupes de travail de la CCAMLR en général (annexe 5, paragraphe 14.34).

12.18 Le Comité scientifique rappelle que, conformément aux règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR, les documents de réunion ne seront pas cités ou utilisés à des fins autres que celles des travaux de la Commission, du Comité scientifique ou de leurs

organes subsidiaires sans le consentement écrit des fournisseurs et/ou propriétaires des données qui y sont renfermées. Ces documents sont présentés à la CCAMLR pour examen et pourraient contenir des données, analyses et/ou conclusions qui n'ont pas encore été publiées, susceptibles d'être changées.

12.19 Le Comité scientifique approuve cette proposition et reconnaît qu'une bibliothèque électronique contenant tous les documents de réunion pertinents devrait être mise à la disposition générale des participants aux réunions, conformément aux règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR (voir également la question 15).

#### Volume électronique à l'essai du *Bulletin statistique*

12.20 Le Comité scientifique examine la version électronique à l'essai du *Bulletin statistique* (eSB) que le secrétariat a mise au point à la demande du WG-FSA (SC-CAMLR-XXI, annexe 5, paragraphe 13.8). Cet essai fait l'objet du document SC-CAMLR-XXIV/5.

12.21 L'eSB, qui s'adapte aux langues officielles de la CCAMLR, permet aux utilisateurs de copier les six sections publiées dans le *Bulletin* en version papier, à savoir :

- Section A Cartes et abréviations standard.
- Section B Données de capture et d'effort de pêche fondées sur les données STATLANT déclarées par les Membres. Des statistiques de capture sont présentées pour tous les taxons de poissons et d'invertébrés déclarés dans les données STATLANT.
- Section C Historique des captures d'espèces dont la capture totale déclarée d'une saison dépasse les 2 000 tonnes. Les captures proviennent des données STATLANT.
- Section D Captures à échelle précise des espèces-cibles, par rectangle à échelle précise (0,5° de latitude sur 1° de longitude) et par trimestre, dans la zone 48, selon les données à échelle précise agrégées.
- Section E Données de débarquements et d'échanges commerciaux déclarées en vertu du SDC pour *Dissostichus* spp.
- Section F Surface des fonds marins utilisée dans les évaluations des pêcheries effectuées par le WG-FSA. Ces chiffres sont, pour la plupart, dérivés du jeu de données sur la topographie mondiale et du fond marin, établi par Sandwell et Smith.

12.22 De plus, l'eSB permet aux utilisateurs d'avoir accès au jeu complet de statistiques de base des sections B à E et d'élaborer des interrogations définies par les utilisateurs pour récapituler ces données, générer des tableaux et des graphiques et extraire les données voulues (demandées par le WG-FSA).

12.23 Les utilisateurs de l'eSB ont accès aux jeux de données suivants :

- i) données STATLANT, telles qu'elles ont été soumises par les Membres ;
- ii) données agrégées à échelle précise. Ces données sont fortement agrégées et ne permettent pas aux utilisateurs d'obtenir des informations sur le navire, l'emplacement ou le pays. Les données à échelle précise agrégées disponibles dans l'eSB sont limitées aux domaines suivants :
  - Espèces (code, nom)
  - Zone (sous-zone, division)
  - Coordonnées du rectangle à échelle précise
  - Saison
  - Mois
  - Trimestre
  - Capture (tonnes) ;
- iii) données de SDC agrégées, telles qu'elles sont présentées dans les tableaux de la section E de la version papier ;
- iv) surface des fonds marins (section F de la version papier).

12.24 Le Comité scientifique note que les données agrégées à échelle précise sur les espèces visées de la zone 48 sont publiées dans le Bulletin en format graphique depuis 1990 et en format numérique depuis 2002 (dans la version Excel du volume électronique). Ces données ne contiennent pas d'informations sur l'effort de pêche et ne pourraient donc pas servir à calculer les taux de capture.

12.25 Le Comité scientifique prend note des commentaires émis par le WG-FSA sur la publication des données agrégées à échelles précise dans l'eSB (annexe 5, paragraphes 14.10 à 14.13) :

- i) l'inquiétude de certains Membres sur le fait que ces données, bien qu'elles soient agrégées, pourraient fournir des informations susceptibles d'être utilisées par les navires de pêche INN et qu'elles pourraient divulguer des informations confidentielles ;
- ii) le compromis entre : protéger les informations confidentielles et procurer des informations détaillées aux utilisateurs ;
- iii) les trois manières de traiter ces préoccupations :
  - a) accepter que les données à échelle précise agrégées le sont suffisamment pour protéger les intérêts des Membres ;
  - b) catégoriser la capture déclarée dans les données à échelle précise agrégées selon une échelle similaire à celle utilisée actuellement dans les diagrammes des captures de la zone 48 ;
  - c) n'autoriser l'accès à l'eSB qu'aux Membres, en vertu des règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR ;

- iv) la nécessité que le Comité scientifique et la Commission examinent cette question et décident d'une approche à adopter pour les données à échelle précise.

12.26 Le Comité scientifique reconnaît que la politique de publication des données agrégées à échelle précise devrait être appliquée uniformément à toutes les pêcheries de toutes les zones.

12.27 Le Comité scientifique demande à la Commission d'établir la politique de publication des données agrégées à échelle précise, y compris si elles doivent paraître dans le *Bulletin statistique*, en tenant compte des commentaires émis aux paragraphes 12.21 à 12.24. Cette politique devrait être déterminée tant pour l'essai de l'eSB que pour la publication annuelle sur papier.

#### Forum de discussion Internet

12.28 Le Comité scientifique approuve la proposition du secrétariat d'établir un forum de discussion Internet en soutien aux activités des groupes de travail (SC-CAMLR-XXIV/9). Il reconnaît que ce forum serait établi conformément à des attributions convenues et qu'il ne nécessiterait pas le recours à un modérateur au sein du secrétariat. La mise en place du forum serait financée par la Commission (paragraphe 10.1).